

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENREDI 14 DECEMBRE 2007**

*Étaient présents, sous la présidence du Maire, Marcel Spilmann* : Mmes et Mrs François Noblot, Jacky Cadot, Jean-Philippe Hass, Françoise Nida, Clément Continant, Denis Petitet, Robert Cohen, Anita Pinet, Anne Marie Frère, Martine Dehan, Nicolas Mennetrier, Nancy Molières

*Absents excusés :*

Christine Robillard donne pouvoir à Françoise Nida  
Michel Dupas donne pouvoir à François Noblot  
Jean-Paul Fauconnet donne pouvoir à Marcel Spilmann  
Régis Lutel  
Benoît Pêcheux  
Mickaël Vuibert  
Didier Soullez  
Geneviève Müller

Secrétaire de séance : Jacky Cadot

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2007.

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués de la commune à la future communauté de communes « pays-melda-côteaux » dont le bureau sera élu lors de la première réunion fixée au 8 janvier 2008. Le résultat du vote est le suivant :

- élection des titulaires : Marcel Spilmann (16 voix) et François Noblot (13 voix)
- élections des suppléants : Michel Dupas (12 voix) et Nicolas Mennetrier (12 voix)

**Rapport n° 07/12/1 : ACMSH – renouvellement du contrat enfance-jeunesse avec la CAF**

**Rapporteur : Jean-Philippe Hass**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant à passer avec la CAF relatif au contrat temps libre qui se transforme en contrat enfance jeunesse, et qui aide à financer l'ACMSH (plus de 6 ans) et le club ados. Celui-ci prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour se terminer au 31 décembre 2009. A cette date, il sera « refondu » avec le volet du enfance (- de 6ans) du contrat jeunesse pour ne former qu'un seul contrat. Le conseil municipal prend acte que la participation de la CAF diminue de 8 % de 2007 à 2009. Par ailleurs, la commune demandera à la CAF d'inclure dans cet avenant la charge du club junior qui est transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2008 à la commune de Saint Lyé.

**Rapport n° 07/12/2 : situation financière de la commune**

**Rapporteur : Anne-Marie Frère**

Le conseil municipal prend acte que les comptes arrêtés au 14/12 ne nécessitent pas de vote de décision modificative. Il accepte sur proposition de la commission de finances de rembourser par anticipation le prêt relais TVA de 144 000 € contracté dans le cadre des travaux du CD 15 et d'ouvrir un compte à terme, comme la réglementation le permet. En effet, les travaux sur le CD se sont avérés moins importants que prévu, et l'emprunt contracté permettra de financer d'autres travaux de voiries -

**Rapport n° 07/12/3 : télétransmission des actes au contrôle de légalité**

**Rapporteur : Le Maire**

Le conseil municipal accepte la procédure à compter du 1<sup>er</sup> janvier qui consiste à transmettre au contrôle de légalité de la préfecture les actes du conseil municipal et du maire (délibérations, arrêtés, contrats) et ce par voie internet. Cette télétransmission se fera via le site extranet du conseil général de l'Aube.

**Rapport n° 07/12/4 : Restauration scolaire - choix du fournisseur et revalorisation des tarifs**

**Rapporteur : Jean-Philippe Hass**

Suite à la consultation effectuée, le conseil municipal retient la proposition du CAT le Tertre, sachant que le contrat passé le sera pour un an. Il décide par ailleurs de fixer les nouveaux tarifs du repas au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

- 1 enfant : 3.75 €
- 2 enfants : 3.70 €
- 3 enfants et plus : 3.50 €
- extérieur : 5.50 €

**Rapport n° 07/12/5 : extension du réseau public d'électricité – avis du conseil municipal**

**Rapporteur : François Noblot**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet d'extension du réseau public d'électricité rue du Calvaire pour une charge communale fixée à 630.29 €.

**Rapport n° 07/12/6 : collège Brossolette – demande de financement pour un voyage**

**Rapporteur : Jean-Philippe Hass**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de voter une subvention de 105 € (35 € x 3 élèves) à l'association sportive du collège pour l'aider à financer un voyage culturel à Venise, qui aura lieu en mai 2008.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ du Maire :

- Mme Boeglin fera sa permanence annuelle à la mairie le 2 février 2008 à 10 h
- Les vœux de la municipalité auront lieu le 11 janvier

➤ de Jacky Cadot :

- il donne lecture d'une lettre de remerciements des ados pour l'aide du conseil municipal dans le cadre de la réalisation de la BD
- il informe le conseil municipal que la société qui a installé le hobbyland viendra le 8 janvier prochain pour faire un point de l'installation, qui semble se dégrader rapidement - à ce sujet, Mr le Maire précise que l'auteur des taggs a été retrouvé et qu'il lui a été demandé de venir les enlever
- Jacky félicite les membres du conseil (Martine Dehan, Nancy Molières, Denis Petit) pour la décoration de Noël qu'ils ont réalisée sur la place de l'église – à ce propos, Mme Dehan tient à remercier Mr Viault pour le don de son sapin

➤ de François Noblot :

- le sol des salles d'activités de l'ACMSH sera remplacé durant les vacances de Noël comme prévu au budget

- les travaux de pose de sanitaires à l'ancienne bibliothèque sont en cours, permettant très prochainement une mise en location
- la trappe dans le chœur de l'église, devenue très dangereuse, a été réparée
- de Denis Petitet : il se fait le porte-parole des parents venus assister au spectacle de Noël qu'ils ont trouvé de qualité et tiennent à remercier la municipalité pour ce beau cadeau offert aux enfants de Saint Lyé
- de Martine Dehan : elle relate la réunion du groupe de travail à laquelle elle a participé dans le cadre du pays, sachant qu'il s'agissait de celle concernant le commerce et l'artisanat - elle avoue ne pas bien comprendre le but de la démarche – en effet, les participants ont été sollicités pour présenter des projets à soumettre avant la fin de l'année, en vue d'obtenir des aides financières, mais personne n'a pu apporter de réponse faute d'informations préalables – elle déplore précisément ce manque de communication du Pays -

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Nicolas Mennetrier demande que le chauffeur de camion qui gare son véhicule sur la place de la poste veille à ne pas gêner les autres usagers de cet espace : des instructions en ce sens seront données au policier
- Nancy Molière fait remarquer la détérioration des ralentisseurs sur le CD 20 (côté Barberey) : François Noblot voit le problème
- Robert Cohen déplore les taggs répétés sur les abri-bus qui viennent d'être refaits : le maire ne peut que constater et déposer plainte. Quand les auteurs sont connus, comme pour le hobbyland, ils réparent. Dans le cas contraire, ces travaux sont à la charge de la commune. Mr Mennetrier, à ce sujet, informe qu'il a connaissance d'un nouveau matériel qui enlèverait les taggs sans avoir à repeindre. Dès qu'il en saura d'avantage, il en informera le conseil – Mr Cohen demande par ailleurs la possibilité de réaliser un socle sous les bennes des points propreté pour faciliter le balayage du verre cassé : Mr Noblot répond que des instructions ont déjà été données en ce sens au service technique

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 15

Le Maire,

Marcel SPILMANN